Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réorganisation de l'enseignement professionnel du jazz dans le canton

La cheffe du DFJ, Anne-Catherine Lyon, a décidé, d'entente avec le Conseil d'Etat, de confier au Conservatoire de Lausanne la responsabilité d'ouvrir une section d'enseignement professionnel de jazz, et de réorienter la mission de l'Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA) vers l'enseignement non-professionnel de la musique. Cette décision devrait permettre de favoriser la reconnaissance de la filière professionnelle jazz au niveau HEM.

Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJ, a informé les Comités de direction ainsi que les Conseils de fondation et les collaboratrices et collaborateurs du Conservatoire de Lausanne, de l'EJMA et de la Section professionnelle de l'Ecole de jazz de Montreux, de sa décision de réorganiser l'enseignement professionnel du jazz sur le plan vaudois. Cette décision a été prise afin de favoriser la reconnaissance de la filière professionnelle jazz au niveau HEM.

Elle porte sur

¢ une réorientation de la mission de l'EJMA dans le sens suivant :

" la fermeture de la filière professionnelle unifiée (Lausanne et Montreux) de l'EJMA à la fin de l'année scolaire en cours,

" la confirmation de la mission de l'EJMA pour l'enseignement non-professionnel du jazz,

" le maintien de la subvention de l'Etat pour cet enseignement,

¢ l'attribution au Conservatoire de Lausanne de la responsabilité :

" d'ouvrir, dès la rentrée 2006, une section d'enseignement professionnel de jazz répondant aux critères de Bologne,

" d'assurer la reprise de tous les étudiants de la filière jazz professionnelle unifiée (Lausanne et Montreux),

" de désigner M. George Robert à la direction de la nouvelle section, dès le 1er mai 2006,

" de procéder à la mise au concours des postes nécessaires à la création de cette nouvelle section et de charger un comité de sélection, composé de personnalités du monde de l'enseignement supérieur du jazz, d'évaluer les dossiers des candidats.

Par ailleurs, un groupe de travail " DFJ - Ville de Lausanne - Comités de direction du Conservatoire et de l'EJMA " est chargé de présenter, d'ici au 15 mars 2006, des propositions concrètes pour la réalisation de cette réorientation. Ce groupe de travail est également mandaté pour réévaluer, voire réorienter, les missions de la filière non-professionnelle de l'Ecole de jazz et musique actuelle, ainsi que d'examiner le niveau des enseignements, pour la rentrée 2007.

Cette décision fait suite au mandat, confié le 2 novembre 2004 à l'EJMA, au Conservatoire de Musique Ecole de Jazz Montreux-Vevey-Riviera et au Conservatoire de Lausanne, de fusionner les enseignements professionnels de jazz de l'EJMA et de Montreux, pour la rentrée 2005, avec la mise en place d'une direction commune, une organisation commune des études et des plans d'études, et un enseignement réparti sur les deux sites. Le mandat comprenait également le regroupement de la filière unifiée de l'enseignement professionnel du jazz au Conservatoire de Lausanne, pour constituer une Haute Ecole de Musique regroupant en son sein les filières professionnelles classiques et jazz tout en veillant au respect des spécificités de chacune des filières et de chaque institution.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 février 2006

DFJ, Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJ, Rue de la Barre 6, 1014 Lausanne, tél. 021 316 30 01